

Communiqué

Parc éolien EolJorat Sud

Le Tribunal cantonal rejette les recours contre le plan partiel d'affectation

Dans un communiqué de presse, le Tribunal cantonal a informé ce jour que la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rejeté les recours contre le plan partiel d'affectation « Parc éolien EolJorat secteur Sud ». Les Services industriels de Lausanne (SiL) et la société SI-REN SA se réjouissent de cette décision, qui permet à ce projet essentiel pour l'approvisionnement en énergie renouvelable de la région d'avancer.

Le projet de parc éolien EolJorat Sud prévoit la réalisation de huit éoliennes sur territoire lausannois dans les bois du Jorat. Débuté en 2007, il est mené par les SiL et la société SI-REN SA. Grâce aux vents favorables mesurés sur les hauts de Lausanne, il produira de l'électricité d'origine renouvelable et locale pour l'équivalent de 15 à 20'000 ménages (55 à 70 GWh/an).

La Ville de Lausanne se réjouit de l'avancement de ce projet. Il est en effet en totale cohérence avec le plan climat initié par la Municipalité en août 2019, ainsi d'ailleurs qu'avec la planification cantonale et avec la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

La décision limpide de la justice vaudoise fournit un signal positif pour le développement éolien et pour la transition énergétique. Elle permet au projet d'aller de l'avant et à SI-REN SA d'engager les procédures de mise à l'enquête et d'obtention du permis de construire.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur le projet : www.eoljoratsud.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne et président du conseil d'administration de SI-REN SA, tél. 021 315 82 00**
- **Richard Mesple, directeur de SI-REN SA, tél. 021 315 83 12**

Lausanne, le 1^{er} octobre 2019